



Ce document présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en soins périopératoires (SIPO). Il est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Cet outil de référence repose sur les « Lignes directrices relatives aux soins infirmiers périopératoires », OIIAQ 2017, ci-après nommé « Lignes directrices OIIAQ » et le [Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire](#). Il vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. En SIPO, l'infirmière auxiliaire, qui aura préalablement suivi et réussi la formation exigée, exerce au sein de l'équipe chirurgicale à partir d'ordonnances médicales individuelles verbales ou écrites, ou selon la politique, les protocoles, les procédures opératoires et les règles de soins en place. L'infirmière auxiliaire peut exercer en SIPO dans un établissement public au sens de la loi, dans un centre médical spécialisé (CMS) ou dans un établissement privé. Au bloc opératoire, l'infirmière auxiliaire peut être affectée au service externe ou au service interne. Cet outil ne s'applique pas lorsque les activités qui y sont décrites sont exercées à l'extérieur d'un bloc opératoire et ne nécessitent pas la mise en place d'un service externe et d'un service interne.

En service interne, l'infirmière auxiliaire, à l'intérieur de la zone stérile, apporte le soutien instrumental au chirurgien, suit le déroulement opératoire et anticipe les besoins du chirurgien et répond à ses demandes en passant les instruments et le matériel nécessaire à la chirurgie à l'intérieur de la zone stérile, mais **hors du site opératoire**. L'infirmière auxiliaire aide ponctuellement le chirurgien en soutenant un geste déjà amorcé par celui-ci et en assurant la visibilité du site opératoire. Les actes d'aide technique au chirurgien **répondent aux conditions suivantes** : ils doivent être effectués à la demande explicite du chirurgien et selon ses indications et, lors de leur exécution, ces actes ne doivent, à aucun moment, risquer de nuire au déroulement sécuritaire du service interne, notamment au compte chirurgical ou à l'approvisionnement du matériel requis pour la chirurgie (Lignes directrices OIIAQ p. 10).



Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication



Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole



Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière

L'exercice de l'infirmière auxiliaire au SERVICE INTERNE en soins infirmiers périopératoires

En fonction de l'organisation du travail et de la taille de l'équipe en place, l'infirmière auxiliaire pourrait être appelée à alterner entre les fonctions du service externe et du service interne au cours de la même chirurgie ou au cours du même quart de travail.

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Les tâches préopératoires					
L'organisation du travail de l'équipe chirurgicale peut faire en sorte que certaines tâches préopératoires peuvent être exercées par l'infirmière auxiliaire que celle-ci soit affectée au service interne ou au service externe.					
Vérifier la liste d'assignation quotidienne et le programme opératoire afin de planifier le déroulement de sa journée.			Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à l'admission du client et à la vérification de son dossier.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire utilise la procédure opératoire de l'établissement. Le port d'un bracelet d'identification est important afin d'assurer la sécurité du client et il est important que celui-ci comporte des renseignements exacts et qu'il soit vérifié avant que les soins soient prodigués. L'infirmière auxiliaire s'assurer d'avoir le consentement du client et respecter la politique en matière de consentement de l'établissement.</p>	<p>Lignes directrices de l'OIIAQ p. 5</p> <p>Normes AIISOC : Les phases périopératoires</p> <p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</p>		
<p>Vérifier le dossier, réviser la collecte de données et la liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire utilise la procédure opératoire de l'établissement et le contenu de la liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire. Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser les allergies et les hypersensibilités • Vérifier le statut d'isolement • Vérifier que du sang et des produits sanguins sont disponibles, au besoin • Vérifier la documentation du statut diabétique, des signes vitaux • Etc... <p>L'infirmière auxiliaire avise sans délai l'équipe chirurgicale des données recueillies qui pourrait affecter la planification et/ou le déroulement de la chirurgie.</p>	<p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</p> <p>Normes AIISOC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste de vérification pour l'évaluation préopératoire - Liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire <p>Lignes directrices de l'OIIAQ p. 5</p>		
<p>Transmettre les instructions et l'information au préposé aux bénéficiaires, par exemple la collaboration souhaitée pour l'installation et le transfert du client, l'approvisionnement en matériel ou encore, pour les commissions internes.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire exerce un suivi quant aux demandes effectuées auprès du préposé aux bénéficiaires.</p>			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Préparer le matériel et l'équipement pour la chirurgie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer et vérifier le fonctionnement des appareils et équipements, les positionner et en ajuster les paramètres ; • Repérer, planifier et préparer le matériel nécessaire à l'intervention et vérifier l'intégrité ; • Aviser l'équipe chirurgicale de tout mauvais fonctionnement et de tout bris de stérilité. 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulte le Kardex pour prendre connaissance des préférences du chirurgien en regard de la procédure opératoire pour la chirurgie prévue ; • Dispose le matériel de manière à conserver la zone opératoire propre et non encombrée ; • Remplit le rapport de déclaration d'incident et d'accident AH-223 selon la procédure en vigueur dans l'établissement, le cas échéant. 	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
<p>Préparer et positionner le client, selon les directives transmises.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installe des bas séquentiels selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ; • Installe le garrot pneumatique selon la méthode de soins infirmiers en vigueur dans l'établissement ; • Respecte les principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB). 	Kardex du chirurgien		
Les tâches préopératoires - SERVICE INTERNE					
<p>Procéder à l'asepsie chirurgicale de ses mains et à son habillage stérile après l'installation du client sur la table chirurgicale.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon la procédure opératoire de l'établissement et les directives des fabricants de produits antiseptiques.</p>	Normes de l'AIISOC : Prévention et contrôle des infections / Le brossage des mains et l'habillage Instructions du fabricant		
<p>Recevoir le matériel stérile de l'infirmière du service externe.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire peut refuser tout matériel qu'elle juge avoir été contaminé ou qu'elle juge non conforme. S'il y a le moindre doute au sujet de la stérilité d'un article, celui-ci doit être considéré comme étant contaminé.</p>	Normes de l'AIISOC : Préparation des fournitures stériles Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 <p>Disposer les instruments sur la table stérile selon leur fonction et leur ordre logique d'utilisation et veiller à maintenir cet ordre tout au long de la chirurgie.</p>		L'infirmière auxiliaire dispose des instruments selon la procédure opératoire de l'établissement et la formation reçue.	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
 <p>Procéder au compte chirurgical initial pour le matériel (compresses, objets pointus et tranchants, articles divers) et l'instrumentation chirurgicale.</p>		L'infirmière auxiliaire effectue le compte chirurgical avec une infirmière en soins périopératoires. Les deux professionnelles de soins sont responsables du compte. Durant le compte initial, chacun des articles comptés doit être confirmé verbalement par le personnel infirmier en service externe et consigné avant de passer à l'article suivant. Chaque membre du personnel infirmier périopératoire qui participe au compte chirurgical doit avoir son nom, sa signature, ses initiales et son titre d'emploi inscrit sur la feuille de compte.	<p>Feuille de compte opératoire</p> <p>Normes de l'AIISOC : Compte chirurgical</p> <p>Lignes directrices de l'OIIAQ p. 5</p>		
 <p>Procéder au drapage du site opératoire en collaboration avec l'équipe chirurgicale.</p>		L'infirmière auxiliaire et l'équipe entière doivent connaître les règles de base en matière d'asepsie et les suivre en respectant les principes d'asepsie. Les champs doivent être utilisés conformément aux instructions du fabricant.	<p>Normes de l'AIISOC : Drapage</p> <p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p>		
 <p>Disposer les tables stériles autour de la table chirurgicale et transférer au service externe le matériel nécessaire au fonctionnement des appareils et des équipements.</p>		L'infirmière auxiliaire dispose et transfère le matériel selon les directives du chirurgien ou selon le Kardex.	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>Kardex du chirurgien</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Les tâches peropératoires - SERVICE INTERNE					
<p> Suivre le déroulement opératoire afin d'anticiper les besoins du chirurgien.</p>					
<p> Préparer, disposer, donner et recevoir les instruments, le matériel et les produits nécessaires en réponse à la demande du chirurgien.</p>		L'infirmière auxiliaire prépare, dispose, donne et reçoit selon les directives verbales du chirurgien.	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
<p> Exécuter des actes d'aide technique en réponse à une demande ponctuelle du chirurgien, dans le but de soutenir un geste amorcé par celui-ci, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la visibilité du site opératoire, aspirer (seulement permise en laparotomie) et éponger ; - Rétracter la peau durant l'incision ; - Irriguer le site opératoire (seulement permise en laparotomie) ; - Couper un fil ; - Pousser sur le fond utérin ; - Appliquer une traction additionnelle sur le membre inférieur pour aider l'orthopédiste dans sa manœuvre de luxation de la hanche ; - Frapper sur un ostéotome avec un marteau ; - Appliquer un agent hémostatique topique. 		L'infirmière auxiliaire effectue en tout temps les actes d'aide technique au chirurgien. Ils peuvent être effectués à la demande explicite du chirurgien et selon ses indications. Ces actes sont des gestes courants, usuels et prévisibles à l'intérieur de la routine opératoire. Ces actes consistent en un geste ponctuel, de courte durée et qui n'exige pas une attention ou une action soutenue à l'intérieur du site opératoire. Lors de leur exécution, ces actes ne doivent, à aucun moment, risquer de nuire au déroulement sécuritaire du service interne, notamment au compte chirurgical ou à l'approvisionnement du matériel requis pour la chirurgie.	Ligne directrice OIIAQ p. 10 Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Exécuter des actes d'aide technique en réponse à une demande ponctuelle du chirurgien dans le but de maintenir en place un instrument déjà mis en place par celui-ci, ou de mettre en place un instrument ou de déplacer un instrument à l'intérieur du site opératoire, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer, déplacer un écarteur et le tenir en place ; - Tenir une pince ; - Enlever une pince, sauf les pinces utérines; - Appliquer l'électrocautère sur une pince déjà en place ; - Glisser un guide de coupe et le fixer au mandrin déjà mis en place par l'orthopédiste ; - Utiliser l'agrafeuse mécanique (fusil à peau ou clip à peau). 		L'infirmière auxiliaire n'est pas autorisée à enlever les pinces utérines et les pinces vasculaires ; c'est un acte médical.	Ligne directrice OIIAQ p. 10 Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		
<p>Préparer des médicaments et des solutions, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconstituer un agent hémostatique topique ; - Préparer une solution avec un antibiotique ; - Étiqueter leur contenant. 		L'infirmière auxiliaire prépare des médicaments et solutions selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite.	Lignes directrices OIIAQ p. 7 MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance		
<p>Recevoir les médicaments et les solutions préparés par le service externe, procéder à la vérification visuelle et verbale de l'étiquette du contenant d'origine ou celle de la seringue préparée par une infirmière du service externe : nom du médicament, concentration et dosage, date ou moment d'expiration, etc.</p>		L'infirmière auxiliaire du service interne doit recevoir le médicament d'une infirmière du service externe.	Lignes directrices OIIAQ p. 7 MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Prélever un médicament, par exemple à partir d'un flacon, d'une fiole ou d'une ampoule, étiqueter le médicament ainsi transféré, et le disposer de manière sécuritaire dans la zone stérile.</p>	<p>37.1 (5^o), par. e)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire du service interne prélève de façon stérile le médicament présenté par une infirmière du service externe.</p>	<p>Lignes directrices OIIAQ p. 7</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels</p> <p>Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance</p>		
<p>À la demande de l'infirmière du service externe, participer à la préparation d'une dilution d'un médicament intraveineux ou à haut risque et, conjointement avec celle-ci, déterminer la quantité et le dosage requis pour effectuer la dilution appropriée, vérifier visuellement et verbalement l'étiquette des médicaments et étiqueter le médicament ainsi préparé.</p>	<p>37.1 (5^o), par. e)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire doit agir sous la supervision directe et les directives de l'infirmière du service externe et selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite.</p>	<p>Lignes directrices OIIAQ p. 8</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels</p> <p>Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance</p> <p>Règle de soins de l'établissement</p>		
<p>Remettre au chirurgien un médicament qui se trouve dans la zone stérile.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire remet au chirurgien un médicament dans la zone stérile selon l'ordonnance verbale de celui-ci.</p>	<p>Lignes directrices OIIAQ p. 8</p>		
<p>Administrer par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances.</p>	<p>37.1 (5^o), par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire administre des médicaments ou substances selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite.</p>	<p>MSI (disponible pour toutes les voies)</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels</p> <p>Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Effectuer la première couche du pansement en respectant les principes d'asepsie.	37.1 (5 ^o), par. c)	L'infirmière auxiliaire effectue la première couche de pansement selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite et selon les méthodes de soins de l'établissement. L'infirmière auxiliaire en service interne doit appliquer un pansement stérile et le tenir en place pendant que les champs stériles sont enlevés.	Normes de l'AIISOC : Pansements, drains et irrigation Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier Kardex du chirurgien		
Préparer le matériel et installer le cathéter vésical à demeure au client.	37.1 (5 ^o), par. a) 37.1 (5 ^o), par. h)	L'infirmière auxiliaire installe le cathéter vésical à demeure selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite.	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain Kardex du chirurgien		
Procéder au(x) compte(s) chirurgical(aux) peropérateur(s) et au compte chirurgical de fermeture pour le matériel (compresse, objets pointus et tranchants, articles divers) et l'instrumentation chirurgicale et, en collaboration avec l'infirmière du service externe et vérifier si les comptes sont exacts.		L'infirmière auxiliaire procède au(x) compte(s) chirurgical(aux) avec une infirmière en soins périopératoires, selon la procédure chirurgicale de l'établissement. Les deux professionnelles de soins sont responsables du compte. Chaque membre du personnel infirmier périopératoire qui participe au compte chirurgical doit avoir son nom, sa signature, ses initiales et son titre d'emploi inscrits sur la feuille de compte.	Normes de l'AIISOC : Compte chirurgical		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Aviser le chirurgien sans délai lors d'un compte chirurgical inexact et appliquer la procédure prévue.</p> 		<p>L'infirmière auxiliaire avise le chirurgien et applique la procédure chirurgicale de l'établissement. L'infirmière auxiliaire remplit le rapport de déclaration d'incident et d'accident AH-223 et rédige une note d'évolution.</p>	<p>Normes de l'AIISOC : Compte chirurgical</p> <p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</p> <p>Code de déontologie de l'infirmière auxiliaire</p>		
Les tâches post-opératoires – INTERNE					
<p>Apposer sa signature aux endroits prévus sur la feuille de compte opératoire.</p> 		<p>Chaque membre du personnel infirmier périopératoire qui participe au compte chirurgical doit avoir son nom, sa signature, ses initiales et son titre d'emploi inscrits sur la feuille de compte.</p>	<p>Normes de l'AIISOC : Compte chirurgical</p>		
<p>S'assurer que tous les instruments, les compresses et le matériel soient retirés des champs et participer à la disposition sécuritaire de la lingerie, du matériel et des instruments souillés vers les endroits appropriés.</p> 		<p>L'infirmière auxiliaire dispose du matériel selon la procédure chirurgicale de l'établissement.</p>	<p>Normes de l'AIISOC : Drapage</p>		

REMERCIEMENTS

Recherche et rédaction

Carole Fontaine, consultante

Validation à l'externe

Josée Provost, infirmière auxiliaire

Benoît Fortin, infirmier clinicien

Bibliographie :

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Lignes directrices relatives aux soins infirmiers périopératoires*, Mai 2017.

https://www.oiiq.org/files/content/Profession/10-04-2018_Lignes-directrices.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019.

<https://www.oiiq.org/activites-professionnelles>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c C-26, r 153.1

<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

Code des professions, L.R.Q., c C-26

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.

<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Projet-pilote de révision de la collaboration des infirmières auxiliaires au service externe dans les blocs opératoires : Liste des activités*, Avril 2010.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE SALLES D'OPÉRATION DU CANADA, *Normes, lignes directrices et énoncés de position de l'AISOC pour la pratique des soins infirmiers périopératoires*, 13^e édition, Avril 2017, 502 pages.

<https://www.ornac.ca/fr/standards>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Programme SIPO*.

https://www.expertise-sante.com/wp-content/uploads/2018/11/Liste_activites_programme_SIPO.pdf

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Le référentiel de compétences en soins infirmiers périopératoires de base*.

https://www.expertise-sante.com/wp-content/uploads/2017/05/Referentiel_competchences_SIPO.pdf

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Programme de formation : Intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire*, Guide du formateur et guide de l'étudiant, Janvier 2008.